

Avis d'Appel d'Offres International– Cas sans pré qualification



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement



Dossier d'Appel d'Offres International pour les travaux de réhabilitation de la route Louga-Keur Momar Sarr d'environ 54km.

N°D /1517/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres International fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal quotidien l'AS du 17 décembre 2020.
2. La République du Sénégal a sollicité et obtenu du Fonds OPEP pour le Développement International, des fonds afin de financer les travaux de **réhabilitation de la route Louga-Keur Momar Sarr** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux. Les Travaux seront exécutés dans la Région de Louga au Sénégal et pour un délai de **Vingt (20) mois** y compris la saison des pluies et toute offre proposant des délais supérieurs sera considérée comme non conforme et écartée. Le projet consiste en la réhabilitation d'une route en 1x2 voies.

Les travaux comprennent principalement la réalisation d'une structure de chaussée constituée d'une couche de fondation en latérite naturelle de 20 cm, d'une couche de base en latérite améliorée au ciment de 20 cm et un revêtement en béton bitumineux de 6 cm d'épaisseur

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD), sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer ces travaux.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert sans pré qualification, conformément aux règles et procédures du Fonds OPEP et en application du Code des Marchés publics du Sénégal, décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de passations des marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes aux heures suivantes : du Lundi au Vendredi de 8 heures à 17 heures (GMT). Adresse : Rue F x David Diop Fann Résidence Dakar Tél (221) 33 869 07 51 Courriel : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bfofana@ageroute.sn ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au vendredi de 8h à 17h, à compter du **18 octobre 2021**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir effectivement exécuté, au cours des sept (07) dernières années, en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant : trois (03) prestations de construction/renforcement ou de réhabilitation de routes bitumées d'au moins 50km avec une/des couches de chaussée en graveleux latéritiques améliorés au ciment de valeur minimale **quatorze milliards (14 000 000 000) FCFA** ;
- Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins : **quatre milliards (4 000 000 000) Francs CFA** auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget ou ayant un correspondant local ayant reçu ledit agrément. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années à compter de 2018 (2018 ; 2019 et 2020), pour des travaux de construction de **vingt cinq milliards (25 000 000 000) Francs CFA** ;
- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréés par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2018 (2018,2019 et 2020)
- L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature du Maître d'Ouvrage et devront préciser :
 - l'intitulé du projet,
 - les principales caractéristiques,
 - le montant des travaux,
 - la période de réalisation,-
 - et toute information pertinente.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA par versement au compte **au compte n° SN 153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE Sénégal auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies à Dakar à l'ordre de l'AGEROUTE. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-après : **Rue David Diop x Rue F Fann Résidence – Dakar – Sénégal - Téléphone : 33 869 07 51** à compter du **18 octobre 2021**.
8. Les offres, établies en langue française, devront être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE et déposées au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés **de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la rue David Diop x rue F Fann Résidence Dakar - Téléphone : 33 869 07 51** et lui parvenir au plus tard le **02 Décembre 2021 à 10h30 minutes précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessus le **02 Décembre 2021 à 10 heures 30 minutes (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant fixé à **Trois Cent millions (300.000.000) F CFA**.

La garantie de soumission reste valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. La durée de validité des offres est de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une visite du site du projet n'est pas prévue.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE
Ibrahima NDIAYE